

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distribution
GENERALE

E/CN.12/255
14 juin 1951
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE
Quatrième session
Mexico, D. F.

COMITE SPECIAL DU COMMERCE INTERNATIONAL

Rapport du Rapporteur

Le Comité spécial du Commerce international a été constitué le 30 mai 1951 sous la présidence de M. Oscar Hasperue Becerra, Président de la délégation de l'Argentine. M. Merwin Bohan, chef de la délégation des Etats-Unis d'Amérique a été élu rapporteur. Le Comité a tenu douze séances, dont la dernière a eu lieu le 14 juin 1951. Deux groupes de travail établis par le Comité ont examiné les problèmes relatifs à l'accumulation des soldes créditeurs pendant la période de crise et au commerce intrarégional. Les autres points de l'ordre du jour ont été examinés exclusivement en séance plénière.

Les principaux documents examinés par le Comité étaient des études établies par le Secrétariat: (a) une étude relative aux échanges entre l'Amérique latine et l'Europe, présentée à titre préliminaire sous la forme d'un rapport commun des secrétariats de la CEPAL, de la Commission économique pour l'Europe et de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture; (b) une étude relative aux effets du programme de défense des Etats-Unis

/sur les échanges
E/CN.12/255

sur les échanges avec l'Amérique latine, et (c) l'étude de la capacité d'absorption des Etats-Unis en ce qui concerne les produits de l'Amérique latine. L'ordre du jour comprenait également la question du commerce intrarégional, avec une note du Secrétaire exécutif sur l'état d'avancement des travaux entrepris à cet égard; la question des mesures destinées à accroître les disponibilités de matériel éducatif, scientifique et culturel, envisagée du point de vue du commerce extérieur, ainsi que la question de la réglementation de la circulation sur la Route interaméricaine.

Etant donné que ces trois documents principaux traitent de problèmes connexes, le Secrétariat avait rédigé un document de travail pour servir à l'examen des principaux problèmes, immédiats ou à long terme, auxquels les pays d'Amérique latine doivent faire face dans leurs échanges internationaux. Le Comité a décidé d'utiliser ce document de travail pour la conduite de ses débats.

Plusieurs délégations ont relevé que les documents établis par le Secrétariat présentaient une grande utilité en raison de leur pénétration de leur objectivité et de leur présentation analytique. Certaines délégations ont regretté, toutefois qu'il n'y ait pas eu assez de temps pour donner aux documents toute l'attention qu'ils méritent. Le Comité a décidé de renvoyer cette question au Comité des fonctions de la CEPAL, (Comité 4) en lui suggérant d'examiner la question des délais entre la distribution des études aux gouvernements des Etats membres et les sessions de la Commission, ainsi que le caractère permanent de certains travaux du Secrétariat

/qui pourraient

qui pourraient ne pas être présentés à chaque session annuelle.

En ce qui concerne le commerce entre l'Amérique latine et l'Europe, plusieurs délégations, et notamment celles du Chili, du Brésil, de l'Uruguay, de l'Argentine, du Mexique, de Cuba et de la Bolivie ont exprimé l'inquiétude que leur causait l'accumulation de soldes créditeurs en devises européennes non convertibles, la pénurie des biens d'équipement disponibles pour le développement économique, et la dépréciation des soldes créditeurs accumulés, auxquelles ils s'attendent en raison des programmes de réarmement des pays industrialisés.

Le Chili et le Brésil ont présenté un projet commun de résolution recommandant, entre autres, la conclusion d'accords de commerce et de paiements contenant des garanties en ce qui concerne le pouvoir d'achat des soldes créditeurs accumulés, et la réalisation d'une étude des moyens pratiques qui permettraient aux pays d'Amérique latine de profiter des avantages conférés à ses membres par l'Union européenne des paiements.

A propos de ce projet commun de résolution, la délégation des Etats-Unis a fait remarquer que les accords bilatéraux constituent le seul moyen possible de résoudre de tels problèmes. Comme le bilatéralisme n'est pas désirable à la longue, et que le Comité ne doit pas préjuger les résultats des études qui pourront être faites sur cette question, la délégation des Etats-Unis a demandé que soient retirées du projet de résolution les dispositions recommandant aux divers pays de conclure des accords bilatéraux. Les délégations de la

/France et du

France et du Royaume-Uni ont fait observer que l'accumulation des devises européennes ne pose pas encore de problème. La délégation du Royaume-Uni a souligné que six pays d'Amérique latine seulement sont théoriquement affectés par l'inconvertibilité de la livre sterling, et que certains de ces pays manquent même d'avoirs en livres. La délégation du Royaume-Uni a ajouté que son gouvernement se montrerait sans doute peu disposé à donner des garanties quant à la valeur de la livre sterling à l'avenir puisque les prix des biens d'équipement et des autres produits manufacturés dépendent de ceux des matières premières importées, du taux des salaires et d'autres facteurs qu'il est malaisé de prévoir. Par ailleurs, la délégation du Royaume-Uni considère qu'il est impossible de conclure des accords internationaux portant sur un grand nombre de produits manufacturés. La délégation du Royaume-Uni, appuyée par la délégation de la France, a demandé qu'il soit précisé dans la résolution que la pénurie de biens d'équipement provient du fait que des ressources ont dû être détournées vers la production du matériel de défense; cette proposition a été adoptée avec quelques modifications. La délégation du Royaume-Uni a également exprimé l'espoir que l'Amérique latine ne mettrait pas d'entraves à l'importation de biens de consommation, lesquels présentent un intérêt vital pour ses propres exportations. La délégation du Royaume-Uni s'est abstenue lors du vote portant sur la recommandation qui figure dans la résolution concernant les soldes créditeurs et qui invite le Secrétaire exécutif, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe et le Fonds monétaire

international, a accorder son concours aux gouvernements intéressés en ce qui concerne l'étude des moyens propres à faciliter le transfert des soldes en devises étrangères. La délégation de la France a fait remarquer que la question de la participation de l'Amérique latine à l'Union Européenne des paiements soulève des problèmes fort complexes et qu'il importe d'user de la plus grande prudence dans ce domaine. La délégation de la France a également souligné que la création de l'Union européenne des paiements n'a porté aucun préjudice à l'Amérique latine. Les délégations du Chili et de l'Argentine et plusieurs autres délégations ont fait observer que nul n'avait l'intention de critiquer l'Union européenne des paiements, mais que l'Amérique latine se préoccupait de la transférabilité des devises européennes, dans laquelle elle voyait une solution partielle des problèmes auxquels l'Amérique latine doit faire face au cours de la crise actuelle.

La délégation de l'Uruguay a déclaré que l'esprit de solidarité qui unit les pays latino-américains devrait se perpétuer lorsque la période de crise actuelle prendrait fin, et qu'il y aurait lieu d'envisager les moyens de répartir entre des pays pris dans les différentes parties de la région le fardeau que constitue l'accumulation des diverses devises. Plusieurs délégations ont exprimé la crainte que la crise actuelle ne favorise les tendances inflationnistes à l'intérieur des pays d'Amérique latine. La délégation du Guatemala a proposé que le Secrétariat de la CEPAL et le Fonds monétaire international étudient les moyens de bloquer les soldes créditeurs accumulés. Le représentant du Fonds monétaire international a

/déclaré que

déclaré que le Fonds portait un intérêt tout particulier aux problèmes en question, qui font d'ailleurs l'objet d'une étude constante de la part de cette institution spécialisée. Le Fonds est prêt à coopérer sans réserves avec le Secrétariat à l'étude des questions qui peuvent intéresser la Commission.

L'examen des opinions exprimées quant au problème que pose l'accumulation des soldes créditeurs au cours de la période de crise a été confiée à un groupe de travail composé des représentants des pays suivants: Argentine, Brésil, Chili, Cuba, France, Guatemala, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique et Uruguay.

L'opinion générale a été que le Comité ne devrait pas, dans sa résolution se prononcer sur des solutions déterminées, mais se contenter d'indiquer les questions à étudier attentivement en vue de parvenir à une solution. Outre le projet de résolution présenté par le Brésil et le Chili, le groupe de travail a examiné des amendements présentés par Cuba, le Guatemala, la France et le Royaume-Uni. Le groupe de travail a élaboré une résolution unique sur la question, et ce texte a été adopté par le Comité avec quelques modifications. Lors du vote, la délégation du Royaume-Uni s'est abstenue ainsi qu'il a déjà été mentionné, et l'Argentine, qui n'est pas membre du Fonds monétaire international s'est abstenue lors de la mise aux voix du paragraphe de la résolution recommandant de solliciter le concours de cette institution spécialisée. Il a été entendu que l'autorisation, donnée par cette résolution au Secrétaire exécutif, de convoquer une réunion d'experts, s'appliquerait à des experts non désignés par les gouvernements. La délégation de

/l'Uruguay

L'Uruguay a déclaré toutefois, que de l'avis de son Gouvernement, les experts sont désignés par les gouvernements.

Plusieurs délégations, et notamment celles de Chili, du Mexique, de la Bolivie, de l'Argentine, du Brésil, de l'Uruguay, de Cuba et des Etats-Unis ont souligné que le commerce extérieur aurait à la longue pour le développement économique. On a fait valoir à cet égard que le taux des échanges internationaux des pays d'Amérique latine a une influence capitale sur les perspectives de leur développement économique. D'autres délégations ont exprimé l'opinion qu'à la longue, le développement économique entraînerait une expansion et une diversification du commerce extérieur de l'Amérique latine. La délégation des Etats-Unis a exprimé sa satisfaction de voir le Secrétariat procéder à des études sur le commerce entre l'Amérique latine et les principales régions, étant donné que cette délégation a toujours préconisé une expansion multilatérale des échanges internationaux. En ce qui concerne les perspectives immédiates de livraisons de biens d'équipement provenant des Etats-Unis, la délégation des Etats-Unis a rappelé qu'une politique de contingentement des exportations avait été acceptée à la Réunion consultative des ministres des affaires étrangères des républiques américains, qui s'est récemment tenue à Washington, et il a ajouté que bien que l'on doive s'attendre à certaines difficultés au cours des deux prochaines années, la situation serait bien meilleure que lors des restrictions appliquées au cours de la deuxième guerre mondiale. Au cours d'une discussion complète et détaillée sur l'importance que son gouvernement attache à l'augmentation de la production en même /temps qu'au

temps qu'au développement du commerce extérieur, le représentant de l'Argentine a annoncé que son gouvernement a l'intention d'adhérer cette année à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Le Comité a félicité le Secrétariat d'avoir présenté une étude particulièrement opportune, au sujet des effets du programme de défense des Etats-Unis sur les échanges avec les pays d'Amérique latine. Une résolution adoptée sur cette question invite le Secrétaire exécutif à rassembler et à publier des renseignements analogues sur les modifications fondamentales qui pourront se produire dans l'activité économique normale des Etats-Unis. Sur la proposition de l'Argentine, le Secrétaire exécutif a été invité à procéder à une étude semblable sur les pays fournisseurs d'Europe. Pour ce qui est de l'étude à long terme de la capacité d'absorption des Etats-Unis en ce qui concerne les produits de l'Amérique latine, la Comité a adopté, en y apportant certains amendements, une résolution présentée par Cuba, laquelle recommande aux gouvernements des pays d'Amérique latine d'accorder une attention particulière aux facteurs de la demande tels qu'ils sont analysés dans l'étude du Secrétariat et d'informer le Secrétaire exécutif de leurs conclusions.

Le Secrétaire exécutif est également prié d'apporter une attention soutenue aux possibilités, immédiates ou non, d'accroître les exportations de l'Amérique latine vers les Etats-Unis.

En ce qui concerne la question des échanges intrarégionaux,

/l'Uruguay et

l'Uruguay et certaines autres délégations ont fait valoir qu'il importe d'accroître le volume de ces échanges afin d'augmenter les débouchés pour les industries latino-américaines en cours de développement, d'éviter toute concurrence inutile, de réaliser la coordination des programmes de développement sur le plan régional, et de compenser l'insuffisance de la demande pendant les périodes de crise. A cet effet la délégation de l'Uruguay a proposé certaines solutions possibles qu'il y aurait lieu de mentionner dans les études que le Secrétariat entreprendra sur cette question. Ces solutions comprennent notamment la conclusion d'accords commerciaux préférentiels, conformément à l'article 15 de la Charte de la Havane et à l'article 31 de l'Accord économique de Bogota, et l'étude de la possibilité d'échanger des produits déterminés pouvant permettre une spécialisation de la production. La délégation de l'Uruguay a fait observer, cependant, que les articles précités de la Charte de la Havane et de l'Accord économique de Bogota n'ont pas pris effet jusqu'ici. Un groupe de travail chargé d'examiner si la résolution relative aux études sur le commerce intra-régional adoptée à la troisième session était satisfaisante, a rédigé une résolution relative au commerce intra-régional. Le groupe de travail et le Comité ont adopté une résolution qui élargit le mandat confié au Secrétariat en vue de l'établissement de ces études, et qui demande expressément qu'un rapport sur cette question soit présenté à la cinquième session. Comme dans le cas de la résolution relative aux soldes créditeurs accumulés, il a été admis que la réunion d'experts à convoquer par le Secrétaire exécutif concernerait des experts qui

/ne sont pas

ne sont pas désignés par des gouvernements. Le Comité a adopté une résolution intérieure complémentaire invitant le Comité des fonctions de la CEPAL (Comité 4) à accorder la priorité à ces études intra-régionales et à consacrer une attention toute particulière à leurs incidences financières.

A la demande de la délégation du Panama, une résolution a été adoptée pour prier le Secrétaire exécutif de procéder à un examen préliminaire des études qu'il y aurait lieu d'entreprendre en vue d'assurer l'utilisation maximum de la zone franche de Colon, et d'informer le Gouvernement de la République de Panama de ses conclusions. Par ailleurs, une résolution intérieure complémentaire a été adoptée afin d'exprimer au Comité 4 la satisfaction avec laquelle le Comité 2 avait accueilli la déclaration du Secrétaire exécutif concernant l'ouverture d'un bureau de la CEPAL à Mexico.

Le Comité a décidé de ne prendre aucune décision particulière en ce qui concerne les mesures destinées à accroître les disponibilités de matériel éducatif, scientifique et culturel, étant donné qu'il approuve la décision générale qui a été adoptée à ce sujet par le Comité de la Coordination et des questions générales (Comité 3) après examen du projet commun de résolution présenté par le Brésil, le Costa-Rica, le Royaume-Uni et l'Uruguay. De même, le Comité a décidé de ne prendre aucune décision au sujet de la réglementation de la circulation sur la Route interaméricaine, le Comité 3 ayant réglé cette question d'une manière satisfaisante.

Le Comité a décidé d'examiner un projet de résolution soumis

/par les

par les représentants du Chili, du Brésil et de l'Équateur et tendant à faire étudier la possibilité d'étendre à d'autres pays la procédure consultative établie par la Quatrième réunion des ministres des affaires étrangères des républiques américaines en ce qui concerne la fixation des prix dans le commerce extérieur. Le Comité a examiné cette résolution au cours de sa séance du 13 juin; il l'a adoptée après y avoir apporté plusieurs amendements présentés par divers pays. La délégation du Royaume-Uni s'est abstenue au cours du vote, et a réservé sa position après avoir précisé que cette résolution avait été présentée trop tard pour que la délégation du Royaume-Uni ait pu recevoir des instructions de son gouvernement.

Les six résolutions adoptées par le Comité portent sur les questions suivantes:

- (1) Effets du programme de défense des États-Unis sur les échanges avec les pays d'Amérique latine.
- (2) Capacité d'absorption des États-Unis en ce qui concerne les produits de l'Amérique latine.
- (3) Maintien du pouvoir d'achat des soldes créditeurs accumulés au cours de la période de crise.
- (4) Commerce intra-régional.
- (5) Zone franche de Colon, République de Panama.
- (6) Mesures relatives à la fixation des prix pour le commerce extérieur.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud. The text notes that without reliable records, it would be difficult to track the flow of funds and identify any irregularities.

2. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. It describes the use of statistical techniques to identify trends and patterns in the data. The text also discusses the importance of using multiple sources of information to cross-verify the data and ensure its accuracy. This approach helps to minimize the risk of errors and provides a more comprehensive view of the overall situation.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in modern data analysis. It highlights the benefits of using advanced software tools to process large volumes of data quickly and efficiently. The text also mentions the importance of ensuring that the data is secure and protected from unauthorized access. This is particularly important in today's digital age, where data breaches are a common occurrence.

4. The fourth part of the document discusses the challenges of data analysis and the need for a skilled workforce. It notes that as the volume and complexity of data continue to grow, there is a growing need for professionals who are trained in data science and analytics. The text also mentions the importance of ongoing education and training to keep up with the rapidly changing landscape of data technology.

5. The fifth part of the document concludes by emphasizing the importance of transparency and accountability in the data analysis process. It states that organizations should be open about how they collect, analyze, and use data. This helps to build trust with stakeholders and ensures that the data is being used in a responsible and ethical manner. The text also mentions the importance of regular audits to ensure that the data analysis process is being followed correctly.